

Le 4 février 2007,

Lévis

6211-04-004

Aux commissaires du BAPE de Rabaska.

SUJET : Correction quant à une citation de M. Alban D'Amours, président du Mouvement des caisses Desjardins (MCD)

Permettez que je vienne préciser un prétendu appui de Desjardins au projet Rabaska.

Dans les journaux de la semaine dernière, nous pouvions lire que Desjardins appuyait le projet Rabaska en citant la phrase suivante de son discours : «Je reconnais qu'il s'agit là d'un projet porteur pour la région sur le plan économique, comme le démontrent favorablement vos analyses.»

Comme cela se produit souvent, les médias n'ont repris qu'une partie de l'avis du président sur le sujet. En effet, dans la communication qu'il a été appelé à faire, M. D'Amours faisait toutes les mises en garde requises en vertu de la politique du MCD sur le développement durable. Il reconnaissait qu'à la lumière des études déposées par le promoteur, le projet semblait effectivement viable sur le plan économique (une des conditions de l'application des trois pôles du développement durable), mais que les autorités concernées devaient poursuivre leurs études pour confirmer si les exigences environnementales et sociales étaient rencontrées. Le paragraphe de sa communication se lisait comme suit :

«Je reconnais qu'il s'agit là d'un projet porteur pour la région sur le plan économique, comme le démontrent favorablement vos analyses. (...) Par ailleurs, j'estime important, dans un souci de développement durable et dans le respect de notre politique dans ce domaine, que les autorités compétentes mènent des consultations rigoureuses et prennent en compte la nécessité d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans l'évaluation de ce projet.»

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette précision fort importante au sujet de la véritable pensée de M. Alban D'Amours.



Jean-Claude Préfontaine